

A Saint Martin le Vinoux le mercredi 3 août 2011

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

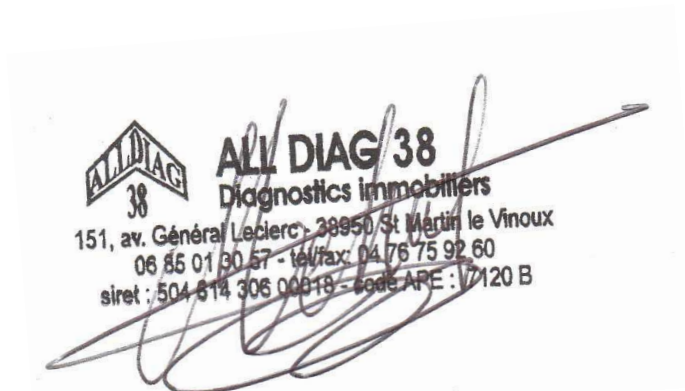
Art. L. 271-3 et 6 du Code de la Construction et de l'Habitation

Je soussigné, METRAL Yves responsable de la société **ALL DIAG 38**, atteste sur l'honneur que cette dernière est en situation régulière au regard des articles L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R. 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser les travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir l'un des états, constats et /ou diagnostics du Dossier de Diagnostic Technique.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification et mon attestation d'assurance.

Yves METRAL



ALLDIAG
38
ALLDIAG 38
Diagnostics immobiliers
151, av. Général Leclerc - 38950 St Martin le Vinoux
06 85 01 30 57 - tél/fax : 04 76 75 92 60
siret : 504 614 306 00018 - code ARE : V7120 B